

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



+ d'infos sur
www.noyelles-lesvermelles.fr



Nouveau règlement et bulletin d'inscription
au dos, à déposer dans la boîte-aux-lettres
de la mairie avant le 15 juin 2021

Conception - impression : mairie de Noyelles-les-Vermelles

POURQUOI FLEURIR ET PARTICIPER AU CONCOURS ?

- ✿ Pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- ✿ Pour participer à la promotion du village à l'extérieur.
- ✿ Parce que gagner des cartes cadeaux, c'est toujours sympa !

LE COMMERCE LOCAL JOUE LE JEU !

En participant à ce concours, vous bénéficiez d'une remise de 10% sur vos achats de plantes chez notre partenaire Noyellois: les Serres Noyelloises, Ets DELEMARRE - rue de Mazingarbe.

Présentez votre talon de participation au concours, tamponné par la mairie lors du paiement de vos articles.

REGLEMENT

ARTICLE 1 L'objet du concours est le fleurissement des façades, des jardins, des maisons situés le long des voiries visibles de la rue, sur le territoire de la commune de noyelles-les-Vermelles.

ARTICLE 2 Le concours est organisé par la Mairie de Noyelles-les-Vermelles.

ARTICLE 3 Le concours est ouvert à tous les habitants. L'appel aux candidats se fait via ce tract d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres et via le site internet www.noyelleslesvermelles.fr. La participation au concours passe par l'inscription auprès de la Mairie, Avenue de Paris.

ARTICLE 4 Le concours débute le 16/06/2021 et se termine le 15/08/21. Les façades et jardins devront être fleuries durant toute cette période. Les inscriptions sont recevables en mairie jusqu'au 15 juin 2021.

ARTICLE 5 Le concours récompensera les habitants des maisons les mieux fleuries. Les critères utilisés pour juger le fleurissement sont les suivants :

- ✿ La qualité du fleurissement
- ✿ La diversité des espèces utilisées
- ✿ L'originalité et l'entretien des réalisations
- ✿ Le développement durable

CE CONCOURS A LIEU SUR LA BASE DU PASSAGE D'UN JURY DEVANT CHAQUE MAISON PARTICIPANTE ENTRE LE 15 JUIN ET LE 15 AOUT

Ce jury est composé de membres de la commission environnement et développement durable de la commune, du responsable des services techniques et de notre partenaire M. Delemarre.

Un classement est ensuite établi et propose les meilleurs participants noyellois au Concours Départemental des Maisons Fleuries.



MAISONS FLEURIES 2021

Bulletin d'inscription à déposer en Mairie ou dans la boîte-aux-lettres de la mairie (noire) avant le 15/06/21

Nom : Prénom :

Adresse :

Cochez la case de la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir (le jury se garde le droit de rectifier ce choix):

- Jardins supérieurs à 25m²
- Jardins inférieurs à 25m²
- Fenêtres, murs, balcons et terrasses

Signature du participant

OBLIGATOIRE



Preuve de participation au concours des Maisons fleuries 2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

Conservez précieusement ce coupon et présentez-le à notre commerçant partenaire les Ets DELEMARRE rue de Mazingarbe
Cachet de la Mairie